

Dollo Francis

maître pointeur du 17^{si} R.A.P. arrivé dans la Colonie
le 13 avril 1919 en permission de vingt jours.

a été aligné en soldes f. q. 10 mai 1919 inclus
a perçu ^{un franc} l'indemnité de séjour à 2.50 pour la
durée de sa permission

soldes acquies du 11 mai au 12 juin 1919 inclus
soit 33 jours à 0.87 =

28.41

O/P n° 86 du 31-7-19